



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2011 du
Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue
Royale à Malartic à compter de midi.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Était absent :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Sont également présentes :

Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2011-03-087**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.0.- Embauche d'un technicien en communication;
- 3.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION
2011-03-088**

2.0.- Embauche d'un technicien en communication

CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection constitué de madame



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Lucie Roger, directrice générale, Me Claudyne Maurice, avocate et greffière et madame Karine Vezeau, conseillère en communication a rencontré plusieurs candidats ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité recommande d'embaucher monsieur Alex Martel à titre de technicien en communication;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER monsieur Alex Martel à titre de technicien en communication selon l'entente négociée avec madame Lucie Roger, directrice générale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-089

3.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à 12h15,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE